



Pfluggässlein 3 CH-4001 Basel  
T +41 (0)61 262 10 10 F +41 (0)61 262 10 09  
mail@bsa-fas.ch www.fas.ch

## Bourse de recherche 2020

## Règlement

A l'occasion de son centenaire, la FAS a octroyé en 2008 pour la première fois une bourse de recherche destinée à promouvoir chez les jeunes architectes une activité de recherche liée à un projet. La bourse de recherche FAS est mise au concours tous les deux ans. 2020 sera la septième édition après les mises au concours des années 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018.

### Destinataires

La bourse est destinée aux architectes qui ont terminé récemment leurs études dans une haute école et sont domiciliés en Suisse.

### Montant et durée de la bourse

La bourse est attribuée pour une année et se monte à CHF 30'000.-, en considérant un taux d'occupation correspondant à un travail à mi-temps. Les coûts de production relatifs à la présentation des résultats ne sont pas compris. Les frais liés au travail de recherche ne sont pas pris en charge. La bourse est payée en trois acomptes, CHF 10'000.- au début du travail, CHF 10'000.- après une demi-année et CHF 10'000.- après le rendu du rapport final.

### Mise au concours

La mise au concours a lieu au début de l'année et l'attribution au courant de l'été de la même année.

### Conditions de candidature

Suite à la mise au concours, les architectes intéressé(e)s font acte de candidature avec un curriculum vitae, un portefeuille des travaux réalisés pendant leurs études, incluant un extrait d'une analyse théorique et un exposé d'une page A4. Ce dernier doit motiver le choix du sujet de la candidature, expliciter brièvement le sujet et l'état de la recherche, ainsi que mentionner les questions centrales du thème de recherche. Il est de plus nécessaire de soumettre une pièce justificative des études. Les langues de correspondance sont le français, l'allemand et l'italien. Le comité d'évaluation choisit quatre à six candidat(e)s parmi les candidatures présentées, les invite à un entretien approfondi concernant le projet de recherche et formule ensuite la décision d'octroi.

### Thèmes de recherche

Les travaux soutenus doivent porter sur des questions relevant de projets urbains, architecturaux et conceptionnels; les recherches exclusivement historiques ou techniques ne sont pas souhaitées.



### **Critères de choix**

Les critères pour le choix du boursier ou de la boursière sont l'originalité et l'actualité de la question, l'importance du thème, ainsi que les compétences professionnelles et linguistiques de la candidate ou du candidat.

### **Comité d'évaluation et d'accompagnement**

Le comité d'évaluation et d'accompagnement se constitue lui-même. Il comprend de 5 à 7 personnes, qui sont architectes pratiquants, enseignants et professionnels travaillant dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, et qui ont de préférence une expérience en matière de recherche. Quatre membres au moins du comité appartiennent à la FAS et sont originaires des différentes régions linguistiques suisses. Le comité central de la FAS et le Conseil suisse de l'architecture sont en outre représentés.

Il incombe à ce comité d'examiner et d'évaluer les candidatures, de mener les discussions approfondies avec les candidat(e)s sélectionné(e)s et d'octroyer la bourse. Le comité rédige à l'attention du comité central un bref rapport relatant la procédure et motivant le choix.

### **Déroulement**

La bourse dure de mi-septembre à mi-septembre (année académique); le rapport final doit être fourni au plus tard deux mois après cette période. Le comité d'évaluation et d'accompagnement est chargé de soutenir le boursier dans son travail, de l'accompagner de manière critique et d'informer le comité central de l'état d'avancement du travail. Les résultats sont présentés sous forme de publication. Une série d'expositions soutenue par le Conseil suisse de l'architecture assure la visibilité des travaux dans les écoles d'architecture et les forums publics.

### **Engagement**

En faisant acte de candidature, le candidat ou la candidate s'engage à n'employer la bourse octroyée que pour le projet de recherche proposé et à informer le Comité central au cas où le travail devrait être interrompu pour cause de maladie ou autres motifs et où les délais ne pourraient pas être respectés.

### **Inscription en ligne**

L'inscription peut uniquement être effectuée en ligne sur le site web de la FAS. Le dossier au complet doit être téléversé sous forme de fichiers pdf sur la page [www.bsa-fas.ch](http://www.bsa-fas.ch).

*Le présent Règlement a été adopté par le comité central de la FAS le 16 novembre 2019.*